

# Seule solution : réduire le volume de la circulation automobile et partager la rue.

## Mais cela n'est possible et souhaitable qu'à certaines conditions :

- **P r e m i è r e** décision et la plus importante : **mettre la quasi-totalité des rues en zone 30**, avec un accompagnement de mesures et d'aménagements destinés à réduire la vitesse pratiquée et à apaiser ainsi la circulation,



- Réduire le nombre de véhicules automobiles sur la voirie, principalement en stationnement ; privilégier les stationnements en espace privé ; si indispensable, mettre les parkings hors centre-ville et les rendre payants,
- Mettre en place des itinéraires de contournement pour libérer le centre-ville et certains quartiers d'habitation des véhicules en transit,
- Créer des zones à trafic limité (ZTL),



- Mettre en place un système de vidéosurveillance pour réduire la vitesse et sanctionner les manquements au Code de la Route,

- Installer des ralentisseurs de vitesse réglementaires,
- Augmenter le nombre **des zones de rencontre**, dans les rues plutôt calmes et empruntées par de nombreux piétons. La vitesse limitée à 20km/h et la priorité absolue donnée aux piétons conviennent particulièrement aux rues des zones résidentielles et en impasse, mais aussi dans les centres-villes dont on souhaite améliorer le calme et la convivialité,



- Conformément à la **Loi**, mettre en place, dans toutes les écoles élémentaires, le Savoir Rouler à Vélo (SRAV), véritable apprentissage à une pratique disciplinée et maîtrisée du vélo dans la ville,
- Organiser des campagnes d'information et de formation des usagers de la rue au respect du Code de la route,
- Organiser chaque année des festivités autour du vélo (Vélorution, Mai à vélo, Festivélo...),
- Susciter et soutenir la création de services de location de vélos,